



Bruno ARNAUDEAU

Diplômé d'expertise comptable

D.U Expert de justice

Commissaire aux Comptes

Rattaché à la compagnie Régionale de Grande Aquitaine

Expert de Justice

près la Cour d'Appel de Limoges

A3B&CP

**Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 284 380 euros en cours de formation**

**1 RUE JEAN MONNET
87170 ISLE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

A l'associé unique de la société A3B&CP,

En exécution de la mission, qui m'a été confiée par décision de l'associé unique, en date du 1er octobre 2024, concernant les apports en nature devant être effectués par Monsieur Brice BONSIGNORE dans le cadre de la souscription au capital social de la société A3B&CP lors de sa constitution, j'ai établi le présent rapport sur la valeur des apports conformément à l'article L.223-9 du Code de Commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans un contrat d'apport.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale de parts sociales à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prendra fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Mon rapport est établi selon le plan suivant :

- I – Présentation de l'opération et description des apports
- II– Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
- III– Conclusion

I - PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

I.1. Contexte générale et objectifs de l'opération

Le présent apport de titres envisagés par Monsieur Brice BONSIGNORE vise à apporter à la société A3B&CP :

- 100 ACTIONS de la société 2B INGENIERIE détenues par Monsieur Brice BONSIGNORE

I.2. Présentation des sociétés et des parties en présence

- ***Apporteurs : Personnes physiques apporteurs***

Monsieur Brice BONSIGNORE,
Né le 08 aout 1986 à CANNES (06)
De nationalité française,
Demeurant 10 rue Joseph Cazautets 87170 ISLE

▪ **Bénéficiaire de l'apport : A3B&CP**

La société A3B&CP est une société par actions simplifiée unipersonnelle en cours de formation, dont le siège social est fixé à 1 rue Jean Monnet 87170 ISLE.

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- le contrôle, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, constituées ou à constituer, l'acquisition, la gestion, la vente de toutes valeurs mobilières.

- l'animation de celles-ci à travers la participation active à la conduite de la politique du groupe.

- toute mission de direction générale opérationnelle et technique, la mise à disposition de tout service de gestion transversal, assistance technique, administrative, commerciale, financière et juridique.

-l'étude, la mise au point, la réalisation de tout projet financier commercial industriel mobilier immobilier,

-l'achat la vente la location la gestion de tous actifs matériels immatériels mobiliers immobiliers.

-l'acquisition la gestion la vente de tous brevets et droits de propriété industrielle.

-la participation de la société par tous moyens directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet.et la prise l'acquisition l'exploitation la cession de tous procédés et brevets concernant ces dernières.

-et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Les modalités de réalisation des apports sont exposées, de façon détaillée, dans le projet du contrat d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit.

I.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

Monsieur Brice BONSIGNORE fait apport, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société A3B&CP de :

- 100 actions en pleine propriété lui appartenant dans la société 2B INGENIERIE

Les apports ne deviendront définitifs qu'au jour de l'immatriculation de la société A3B&CP.

I.3.2. Déclarations fiscales

Impôt sur la plus-value

L'apporteur reconnaît avoir été averti de l'obligation de déclarer avec l'ensemble de ses revenus, la plus-value éventuelle qu'il pourrait avoir réalisé à l'occasion des présents apports et déclarent expressément vouloir bénéficier du report d'imposition dans les conditions de l'article 150-0 b ter du Code général des impôts.

- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- vérifié que les états financiers de la société 2B INGENIERIE à la date de clôture du dernier exercice social au 31 décembre 2023 ainsi que la situation au 30 septembre 2024 , sont présentés conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts Comptables ;
- pris connaissance de l'activité de la société concernée jusqu'à la date de dépôt de mon rapport.

Enfin, j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part de l'associé unique de la société A3B&CP me confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, remettre en cause de façon significative les éléments financiers qui m'ont été communiqués.

II.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport

L'apport envisagé est effectué par une personne physique.

Aux termes des projets de traités d'apports, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement n°2004-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

II.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assurée de la pleine propriété par Monsieur Brice BONSIGNORE des actions, objet du présent apport,

II.4. Appréciation de la valeur des apports

II 4.1 Nature des apports et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur ses actions représentant 100 % du capital de la société 2B INGENIERIE.

II 4.2 Détermination de la valeur des apports

Aux termes du contrat d'apport, il est retenu :

Base de valorisation de l'apport d'actions (en €)

<u>Données financières</u>	<u>2B INGENIERIE</u>	
	<u>31/12/2023 (12 mois)</u>	
Capitaux propres avant distribution dividendes	121 676 €	
Disponibilités	160 385 €	
Compte courant associé	681 €	

Chiffre d'affaires	382 486€	
Excédent brut d'exploitation	85 845€	
résultat net	57055€	
Valeur des actions	284 380€	
Valeur apport 100%	284 380€	
Valeur de l'action	2843 euros	

II.4.3. Appréciation de la valeur de l'apport

La valeur d'apport de la société 2B INGENIERIE, a été effectuée à partir des comptes annuels clos au 31/12/2023, en tenant compte de la situation intermédiaire 2024 de 9 mois.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la société 2B INGENIERIE laisse apparaître une progression significative de son activité, ce qui conforte l'évaluation ci avant.

II.4.4. Synthèse de valorisations

J'ai apprécié la valeur de l'apport en l'espèce.

L'approche par le rendement à partir de l'excédent brut d'exploitation, la capacité de remboursement pour un financement global de l'opération, valident l'évaluation retenue

Ainsi donc, cette évaluation des actions est pertinente au regard de cette activité et du rendement attendu de cette activité.

En conclusion, sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des :

- 100 actions de la société 2B INGENIERIE qui est retenue et qui s'élève à 284 380 euros, n'est pas surévaluée.

III - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de 284 380 euros constitué à la création de la société A3B&CP.

Fait à LIMOGES,
Le 18 octobre 2024


Bruno ARNAUDEAU
Commissaire aux Apports